



**Extrait du Registre des Délibérations  
Du Comité deS AGES du Pays Trithois  
SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023  
N° 2023001**

**L'an deux mille vingt-trois, le sept février** le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Présidente du Comité des âges du Pays Trithois au comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Date de la convocation :	01 février 2023
Membres en exercice :	32
Présents :	17
<b>UNANIMITÉ</b>	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

**Objet :2023001 :Débat d'orientation  
budgétaire 2023**

**Titulaires présents** : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien et Habiba BENNOUI « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal et JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle « Prouvy », POTIER Sylvia « Raismes », RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique « Trith Saint Léger »

**Suppléants présents** : MAROUSEZ Bérénice « Prouvy »

**Titulaire absents – excusés** : PAMART Jean Baptiste « Famars », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », RAMEZ Damien et DESROUSSEAUX Chantal « Maing », GOURDIN Alison « Monchaux sur Ecaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », HAVEZ Christine « Prouvy », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud « Rouvignies », YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

**Secrétaire de séance** : BOHERE Raymonde

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, dite loi NOTRE,

Vu le rapport sur les grandes orientations budgétaires transmis à l'appui du projet de délibération, à l'ensemble des membres du Comité syndical. (annexé à la présente délibération).

Vu la commission finance qui s'est tenu le 2 février 2023

Le comité syndical, après échanges et en avoir délibéré,

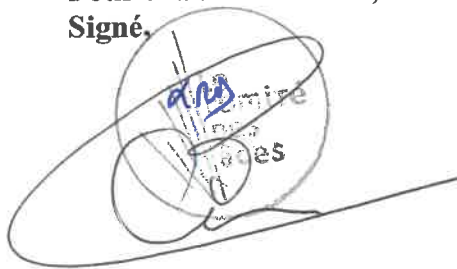
**Le Comité syndical**

**Vu l'exposé de Madame la Présidente,**

**Après en avoir délibéré**

**DÉCLARE** que le débat sur les orientations budgétaires s'est tenu conformément aux dispositions réglementaires.

**Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
Signé.**



**Délibération télétransmise  
en Sous-Préfecture de Valenciennes  
le :**